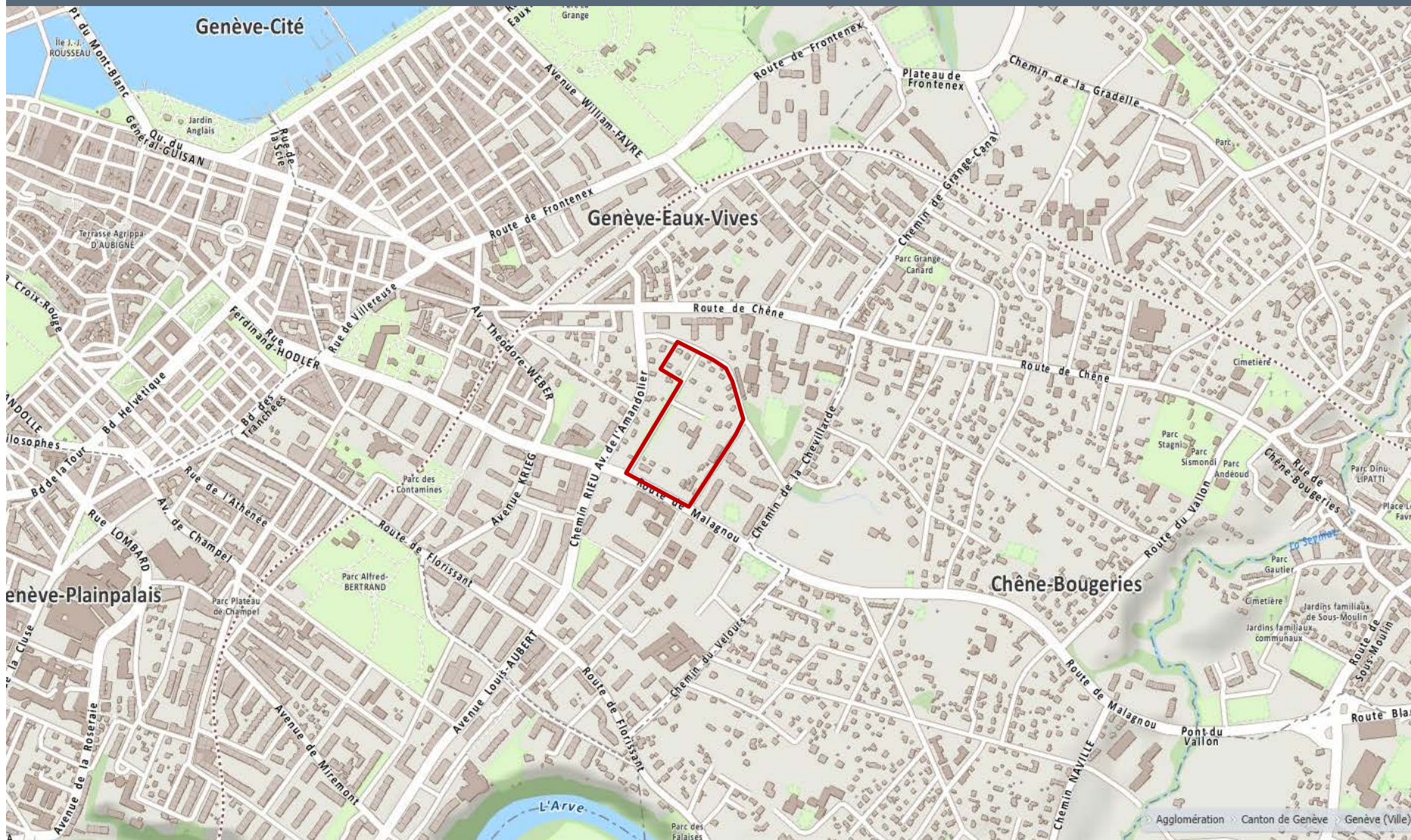


Plan localisé de quartier Petite-Boissière

PLQ 29'xxx - PR-1078



SITUATION DU PÉRIMÈTRE

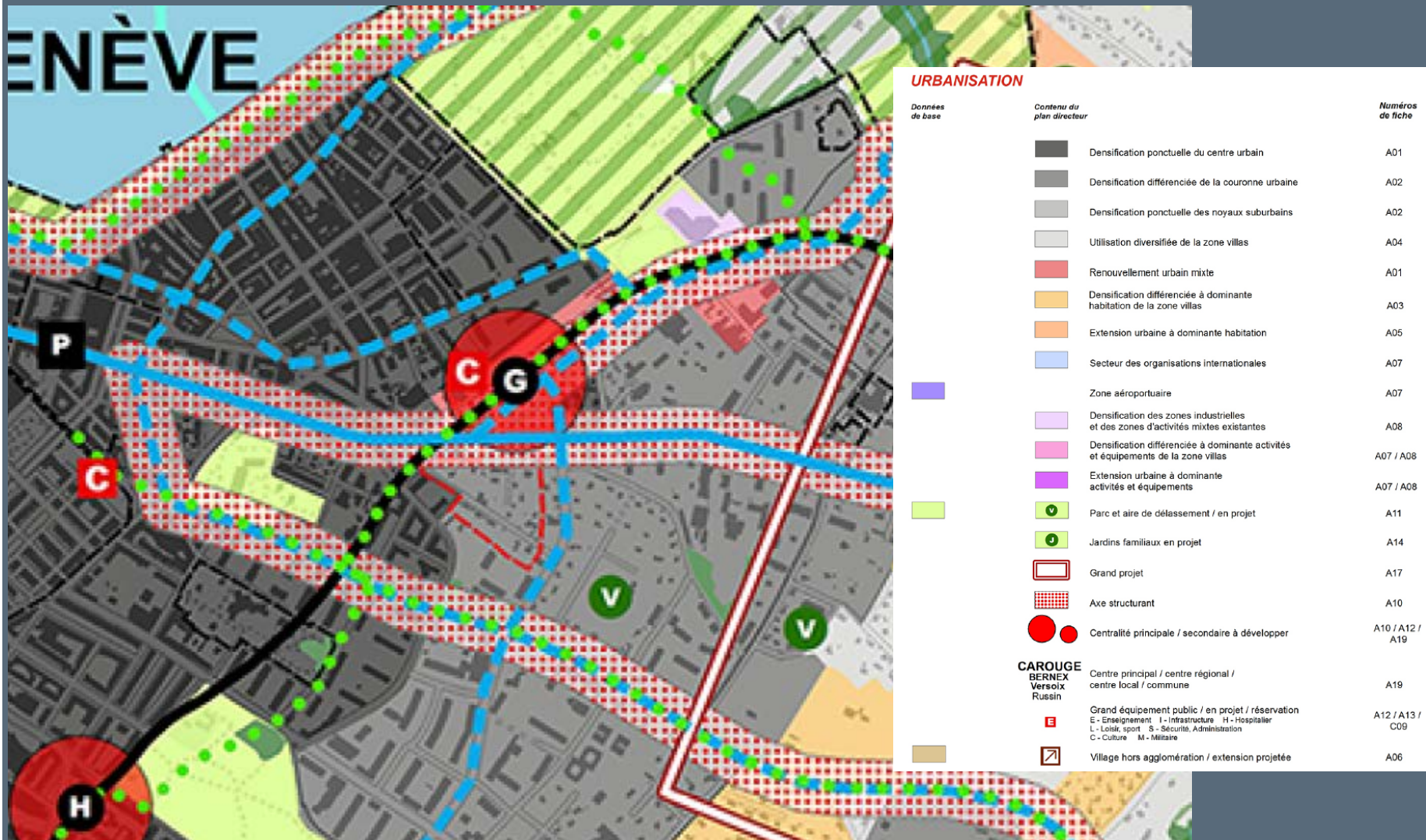


PLANIFICATIONS DIRECTRICES

Extrait Schéma Directeur Cantonal

Plan directeur cantonal 2030

Adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013

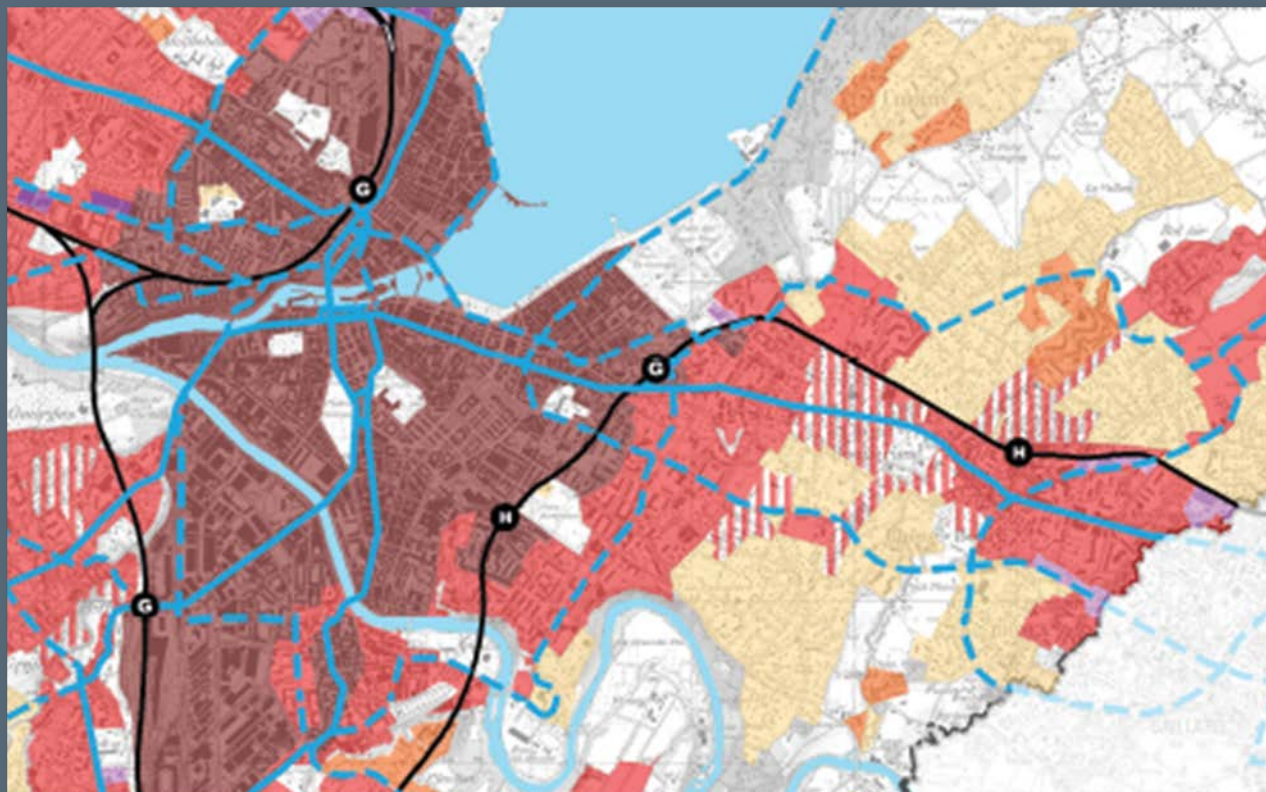


PLANIFICATIONS DIRECTRICES

Espaces verts et publics / Annexe aux fiches A10 et A11

Plan directeur cantonal 2030

Adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013





Densité modérée à intermédiaire : ID minimal = 1 à 1,8

PLANIFICATIONS DIRECTRICES

Plan directeur communal

Approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2019

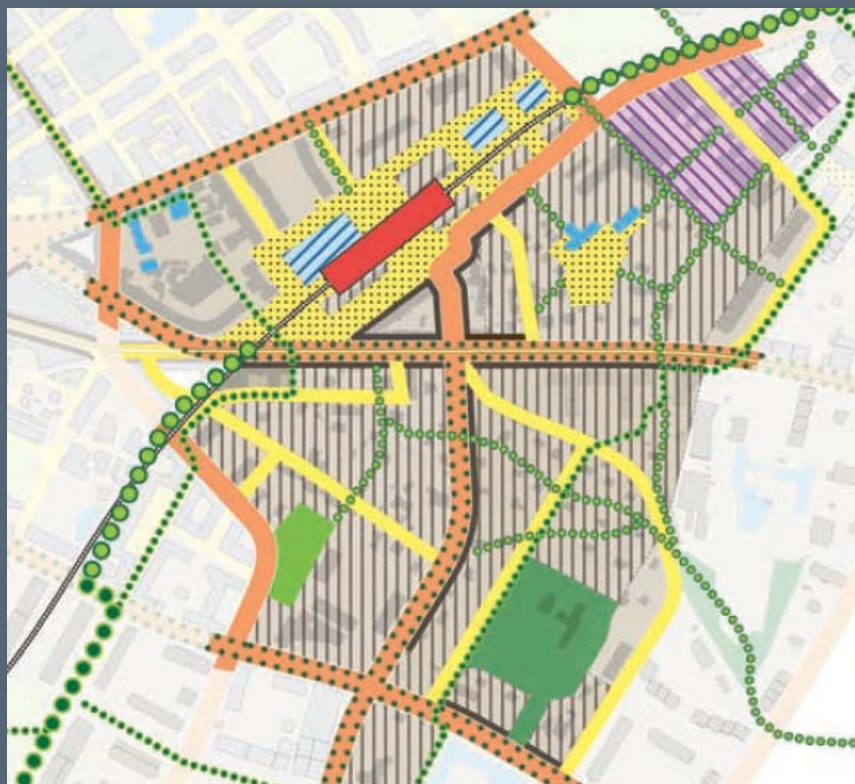


-  Quartiers centraux (zones 2, 2D et 3) / à forte densité
-  Secteur de renouvellement urbain

PLANIFICATIONS DIRECTRICES

Plan directeur communal

Approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2019

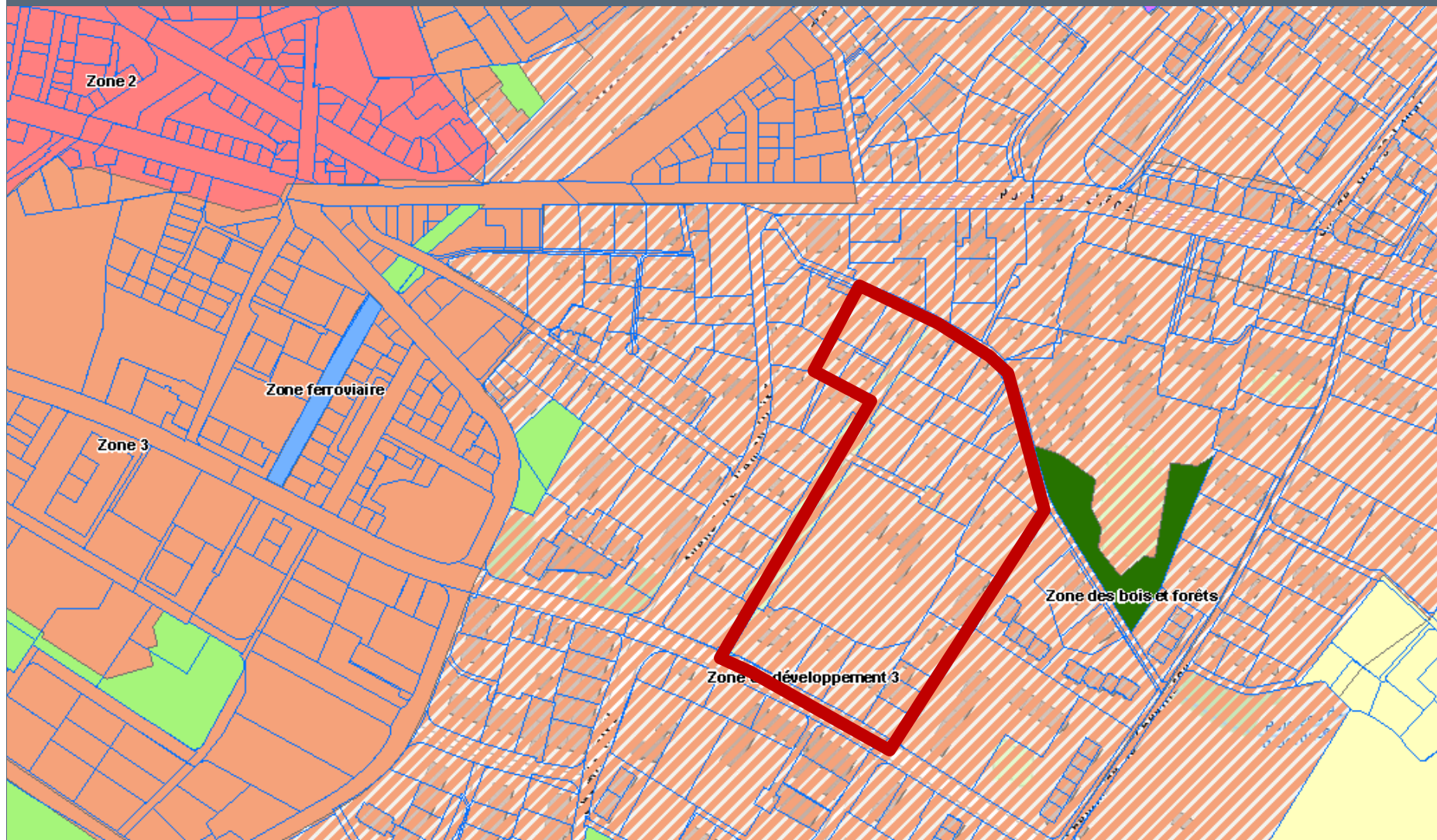


	Quartier central mixte, prédominance logement
	Développement mixte, prédominance logement / prédominance activités
	Parc et espace d'agrément / projet / forêt
	Grand équipement / projet

Secteur Petite-Boissière (Chapitre 3.PL2)

- Promouvoir la densification des secteurs proches du centre ville dans le respect des principes du développement durable en diminuant le trafic pendulaire et l'étalement urbain.
- Créer une centralité forte autour de la future gare de Eaux-Vives: logements, commerces, espaces publics de qualité.
- Accentuer l'action publique dans le quartier, notamment par le biais d'une politique foncière plus active.

Zone de développement 3



Rappel enjeux du site

- **Promouvoir une densité forte et différenciée;**
- **Créer un parc au sein du Cénacle;**
- **Prendre en compte le patrimoine et valoriser le caractère paysagé du site;**
- **Prendre en compte les nuisances sonores de la Route de Malagnou;**
- **Réservation d'un périmètre pour un équipement d'utilité publique (groupe scolaire);**
- **Développer une mobilité douce;**
- **Garantir des accès motorisés tout en limitant leurs impacts;**

Rappel contraintes végétation



- 1** CATEGORIE D'ARBRES OU ENSEMBLE D'ARBRES A SAUVEGARDER IMPERATIVEMENT.



- 2** CATEGORIE D'ARBRES OU ENSEMBLE D'ARBRES A SAUVEGARDER DANS LA MESURE DU POSSIBLE.



Rappel contraintes patrimoniales

- Bâtiments figurant au recensement du patrimoine architectural de 1990



Monuments et bâtiments
exceptionnels et leurs abords

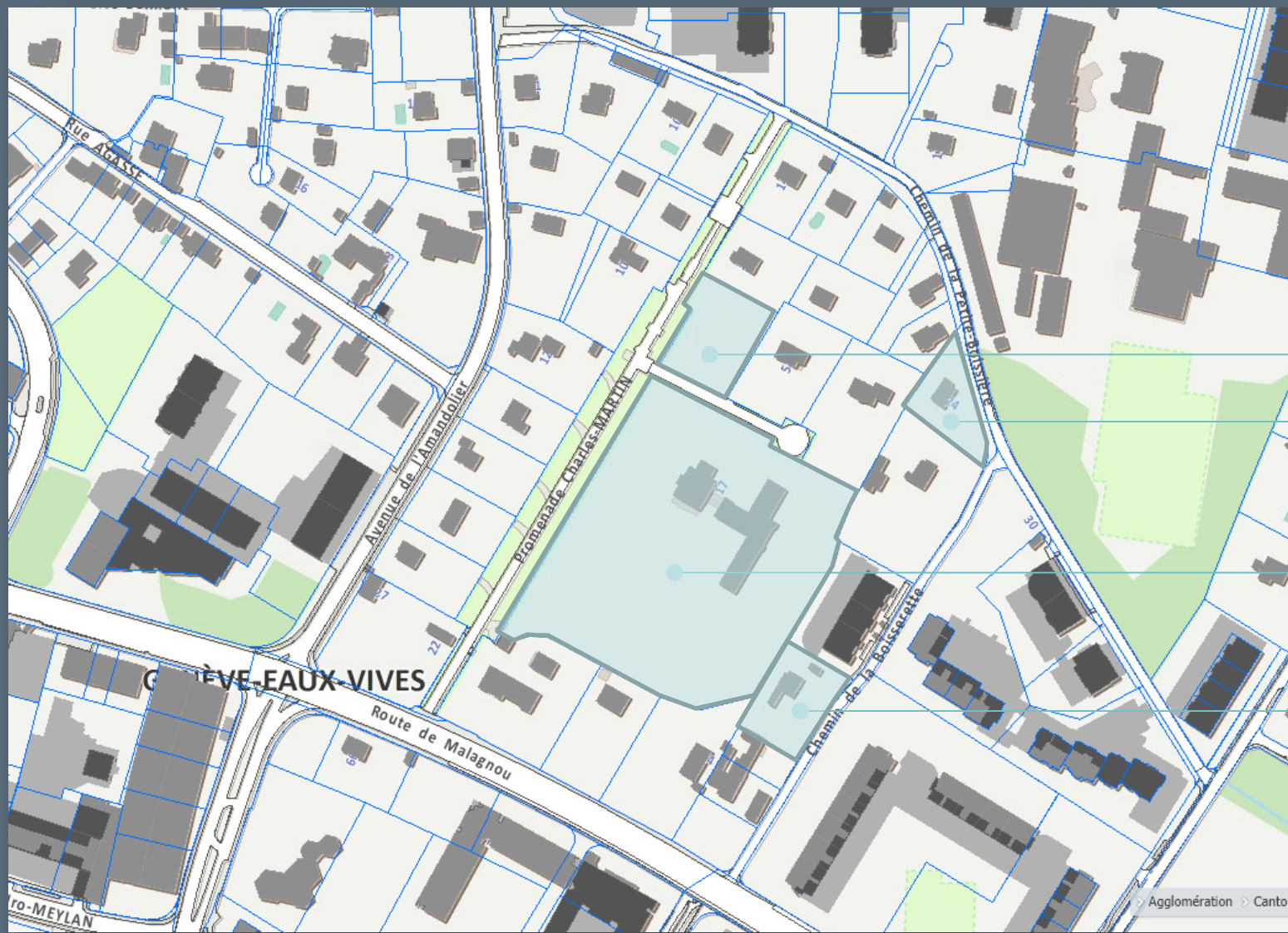
Batiment à documenter en
cas de démolition

Valeur orange (bâtiments
exceptionnels et leurs abords)

Bâtiment classé

Un arbitrage devra être
fait sur la question
patrimoniale pendant
l'enquête technique.

Propriétaires souhaitant développer



Ville Genève

SPG

ECR

Fondation
Samuel Buffat

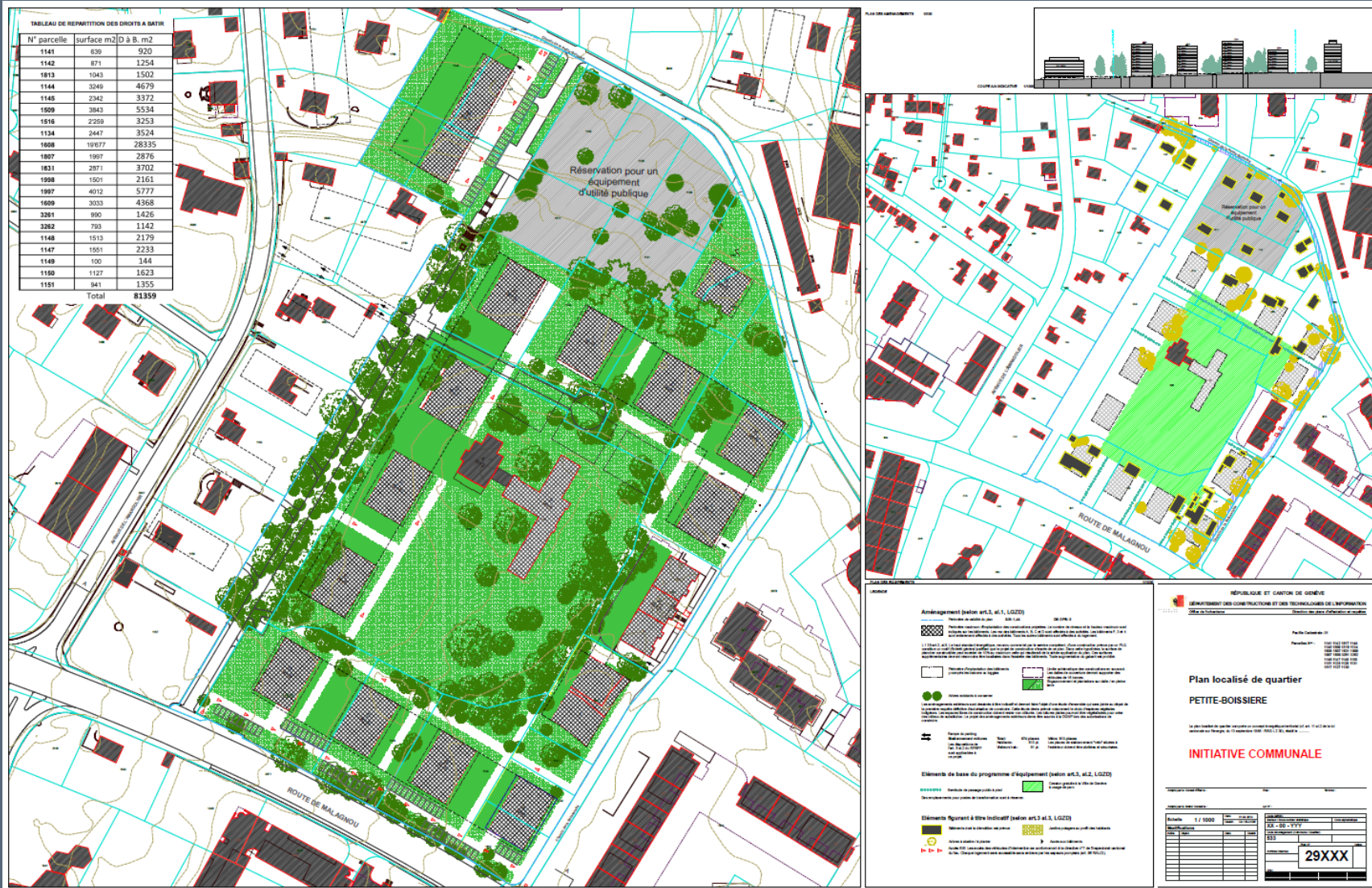
Agglomération > Canton

ECR plus grand propriétaire du PLQ souhaitant développer

RAPPEL DES OBJECTIFS EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE DANS LE CADRE D'UNE FUTURE URBANISATION DU SECTEUR

- Développer un projet immobilier destiné à garantir ses revenus à long terme;
 - L'ECR est prêt à construire une partie importante de logements sociaux;
 - Souhaite participer au processus de développement qui s'engage sur une dynamique de concertation.

Projet de PLQ



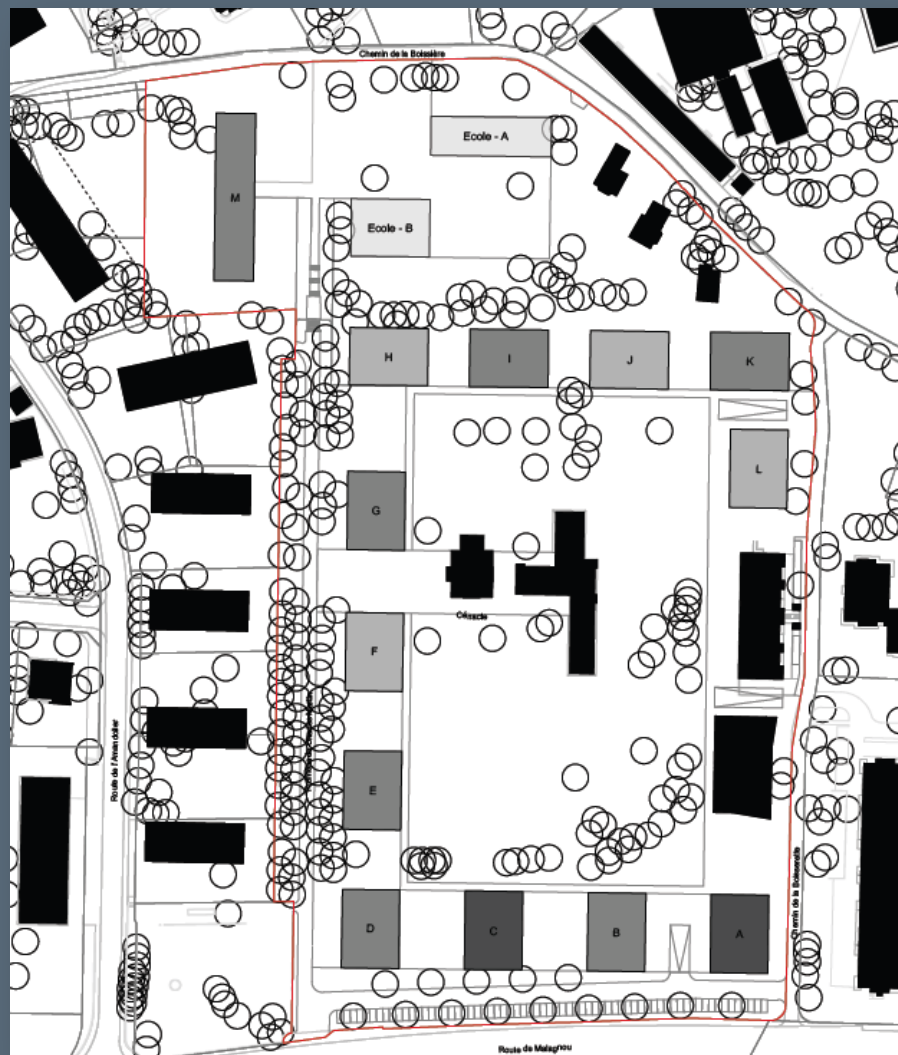
Données quantitatives du PLQ

IUS	1.43
Indice de densité (sans parc 16'000m2)	2.09
Logements	63'000 m2 / env. 500 log
Activités	12'777 m2

Pour les places de stationnement une fourchette haute et une fourchette base on été définies (selon RPSFP - L 5 05.10 en vigueur et celui à l'étude:

- **668 places de stationnement**
- **304 places de stationnement**

Evolution du PLQ par le travail des espaces extérieurs



PR - 1078

**Ville de Genève
Conseil municipal**

PR-1078

16 avril 2014

Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 sur demande du département des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière», situé entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31, de la section Genève Eaux-Vives.

décide:

Article unique. – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31 de la section des Eaux-Vives et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

MERCI DE VOTRE ATTENTION